

CHARTRE DES THESES DE MEDECINE



<https://medecine.univ-cotedazur.fr/internat/these>

SOMMAIRE

INSCRIPTION	3
ORGANISATION DE LA THÈSE	3
Jury de thèse	
Directeur de thèse	
Date de thèse	
Formalités administratives	
A – Deux mois avant la soutenance (pièce n°1 + attestation charte)	
B – Un mois avant au moins avant la soutenance (pièces n°2 et 3)	
C – Deux semaines au moins avant la soutenance (dépôt thèse à la BU, pièces n°4 et 5)	
1. Rédaction de la thèse	
Propos introductif et principe général	
RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS POUR LA RÉDACTION DE LA THÈSE	6
I – LE SUJET	6
II – LE TRAVAIL DE THÈSE	6
III – RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS	6
Plan général du manuscrit	
Introduction	
Matériel et méthode	
Résultats	
Discussion	
Références	
Typographie du manuscrit	
IV – MODALITÉS DE RÉFÉRENCEMENT	8
A –Références	
1 - Articles de revues	
2 - Ouvrages	
3- Thèses	
4 - Rapport et autres	
B – Classement / Indications dans le texte	
V – MODALITÉ DE LA LISTE DES MEMBRES DU JURY	9
VI – RECOMMANDATIONS POUR LA RÉALISATION DU MANUSCRIT	9
A - Titre de la thèse	
B - La 1 ^{ère} de couverture (cf modèle en annexe) doit mentionner :	
C - Liste des enseignants	
D - Remerciements	
E - Table des matières	
F - Numérotation des pages	
SOUTENANCE DE LA THÈSE	11
1. Déroulement de la thèse	
2. Gestion logistique	
3. Pot de thèse	
4. Certificat provisoire	
5. Diplôme définitif	
ARCHIVAGE ET SIGNALEMENT DES THÈSES APRÈS LA SOUTENANCE	12
1. Thèses diffusables en ligne (avec l'autorisation de l'auteur de la thèse)	
2. Thèses non diffusables en ligne	

ARTICLE 60 – ARRÊTÉ DU 12 AVRIL 2017

MODIFIÉ PAR ARRÊTÉ DU 2 SEPTEMBRE 2020 - ART. 1

La thèse est un travail de recherche ou un ensemble de travaux approfondis qui relèvent de la pratique de la spécialité préparée. Elle est rédigée par l'étudiant et peut porter sur un thème spécifique de recherche clinique ou fondamentale.

Le sujet de thèse est préalablement approuvé par le coordonnateur local de la spécialité dont relève l'étudiant en liaison, pour les internes des hôpitaux des armées et les assistants des hôpitaux des armées, avec le médecin des armées mentionné à l'article R. 632-50 du code de l'éducation ou le pharmacien des armées mentionné à l'article D. 633-31 du même code. Il est mentionné au contrat de formation.

L'étudiant choisit son sujet au plus tard avant la fin du deuxième semestre validé de la phase 2/ phase d'approfondissement.

> INSCRIPTION

Pour pouvoir soutenir sa thèse, l'étudiant doit obligatoirement s'inscrire administrativement pour l'année universitaire en cours. Cette inscription permet à l'étudiant de soutenir sa thèse impérativement avant le 31 octobre de l'année en cours.

> ORGANISATION DE LA THÈSE

Préambule :

Enjeux de qualité et de responsabilité la thèse d'exercice représente l'aboutissement de plusieurs années de travail et constitue un acte de validation scientifique majeure. Le président du jury engage la responsabilité académique de la faculté et le « permis d'imprimer » implique une validation scientifique minimale garantissant la crédibilité des mentions attribuées. Afin d'assurer l'homogénéité des pratiques et sécurité juridique des procédures, les règles de composition des jurys sont clarifiées comme suit.

JURY DE THÈSE

1. Composition et présidence du jury

Conformément à l'article 60 de l'arrêté du 12 avril 2017 (modifié en 2020), le jury est composé d'au moins trois membres, dont le président.

> Le président de jury :

- Doit être obligatoirement un Professeur des Universités (PU) titulaire des disciplines médicales de l'UFR Médecine d'Université Côte d'Azur.
- La présence du président est obligatoirement en présentiel lors de la soutenance.
- Sont exclus de la présidence : les PU à la retraite, les PU émérites et les Professeurs associés.
- Dans le cas d'une soutenance dans une autre université, la Présidence sera assurée par un PU de cette université. Les formalités administratives incombent à l'UFR de médecine de Nice.

> Les membres du jury :

- **Deuxième membre** : doit appartenir à la liste officielle des enseignants de la faculté (PU-PH, MCU-PH, PHU, AUMG ou enseignants contractuels reconnus).
- **Troisième membre** : peut-être un Maître de Stage Universitaire (MSU) ou un autre professionnel qualifié ayant participé à l'encadrement.
- **Incompatibilité** : les membres de la famille du candidat (jusqu'au 2ème degré de parenté) ne peuvent siéger au jury.

2. Dispositions Spécifiques et Spécialités

- **Médecine Générale** : Le jury peut intégrer des enseignants associés de médecine générale. Les membres du jury (hors président) peuvent être des praticiens maîtres de stage universitaires après accord du Coordonnateur de DES de Médecine Générale (s'il préside) ou du Doyen (si le président est d'une autre spécialité).
- **Adéquation de la spécialité** : Le président ou le directeur de thèse ne sont pas obligatoirement de la spécialité du candidat. Toutefois, si l'un de ces deux acteurs est d'une autre spécialité, les deux autres membres du jury doivent impérativement être titulaires de la spécialité (qualification) suivie par l'étudiant.
- **Membres extérieurs** : L'autorisation du doyen est requise si l'un des trois membres obligatoires n'appartient pas à la liste des enseignants de l'UFR Médecine d'UniCA (ex : professeur d'une autre université ou médecin non enseignant).

3. Organisation et Responsabilité Collective

Face à l'augmentation du volume de soutenances (environ 170 par an) et à l'hétérogénéité des sollicitations des enseignants (de 0 à 37 présidences par PU), la faculté s'engage dans une démarche de répartition de la charge collective.

- Les enseignants (PU, MCU, PHU, CCU, AUMG) doivent contribuer activement à cet effort académique.
- Le nombre minimal de participations par an est fixé à 2 jurys contribuant également à réduire les tensions organisationnelles.

4. Démarches Administratives

Toutes les formalités administratives s'effectuent auprès du bureau des thèses de l'UFR d'accueil (scolarité du 3ème cycle : medecine.scolarite.cycle3@univ-cotedazur.fr). En cas de soutenance hors UniCA, l'étudiant doit respecter les délais et modalités de l'université d'accueil après avoir informé son administration d'origine.

Le président du jury de thèse doit obligatoirement être en présentiel.

DIRECTEUR DE THÈSE

Une thèse ne peut se faire que sous la responsabilité d'un directeur. Le directeur de thèse doit obligatoirement être docteur en médecine ; il peut également être président du jury sous la condition qu'il soit PU-PH et niçois. Il peut ne pas être membre du jury également. Il est choisi par l'étudiant.

Lorsque le candidat et le directeur ont définitivement arrêté le titre de la thèse, ils le soumettent au Président de jury pour approbation.

Le sujet doit alors être déposé au service des thèses – scolarité du 3^{ème} cycle, au minimum deux mois avant la soutenance de thèse (pièce n°2).

Le directeur dirige le travail. Lorsqu'il est achevé, il indique par écrit au président du jury qu'il estime que ce travail de thèse mérite d'être soutenu. À partir de ce moment, le directeur n'est plus un juge, mais il est l'avocat de cette thèse.

DATE DE THÈSE ET RÉSERVATION DE LA SALLE DE THÈSE

Les soutenances se tiennent en priorité en **salle de thèse**.

En cas d'indisponibilité de celle-ci et **à partir de 17 h**, l'amphi 1 **pourra** être réservé.

La réservation de la salle de thèse doit être prise par le candidat via MyADE booking :

<https://edt.univ-cotedazur.fr/myadebooking/#HomePage> - (sélectionner site PASTEUR).

La réservation se fait sur un seul créneau possible (date et heure). L'horaire de soutenance doit être à heure fixe et sur une durée d'une heure maximum. Ex : de 14 à 15 h ou de 17 à 18 h.

La dernière thèse sera prévue au plus tard à 18h00.

En cas de non soutenance, pensez à annuler le créneau réservé.

medecine.scolarite.cycle3@univ-cotedazur.fr

Tél : 04 89 15 34 38

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

L'étudiant doit télécharger le dossier de thèse (4 pièces + attestation charte) sur le site de l'UFR médecine – scolarité du 3^{ème} cycle : <https://medecine.univ-cotedazur.fr/internat/these>

Les pièces sont ensuite retournées au bureau des thèses **au fur et à mesure des échéances de dépôt, uniquement par courriel** : medecine.scolarite.cycle3@univ-cotedazur.fr

ATTENTION : les dates limites de dépôt sont différentes en fonction des pièces à compléter.

En cas de non-respect des dates limites, la soutenance pourra être reportée.

A – DEUX MOIS AVANT LA SOUTENANCE, pièces à fournir :

- Le sujet signé et approuvé par le Président du jury et directeur de thèse (pièce n°1)
- L'attestation de la charte des thèses

B – UN MOIS AVANT LA SOUTENANCE

Le candidat doit :

1. Envoyer par courriel au bureau des thèses la pièce n°2, visée par le Président du jury, indiquant la composition du jury.
2. Envoyer par courriel au bureau des thèses : la pièce n°3, visée par le Président du jury, indiquant le titre définitif de la thèse et fixant la date et l'heure de la soutenance.
3. Remettre un exemplaire de thèse à chacun des membres du jury.

C – DEUX SEMAINES AU MOINS AVANT LA SOUTENANCE

Le candidat doit effectuer le dépôt de sa thèse à la bibliothèque universitaire (BU) de médecine. Ce dépôt est obligatoire et conditionne la délivrance de l'attestation provisoire de réussite et du diplôme.

Pour cela, il doit au préalable prendre rendez-vous à la BU :

- Par téléphone au 04 89 15 14 15 / 04 89 15 14 19
- Par courriel à bu-medecine.theses@univ-cotedazur.fr

1. **Un exemplaire papier** ou deux exemplaires en cas de refus de diffusion en ligne de la thèse pour archivage à la bibliothèque inter-universitaire de médecine
2. **Un exemplaire électronique** de la thèse pour diffusion sur internet via la plateforme Dumas, sous forme d'un fichier unique en PDF sans données personnelles (par courriel à bu-medecine.theses@univ-cotedazur.fr).
3. Le formulaire d'enregistrement de thèse soutenue (par mail à bu-medecine.theses@univ-cotedazur.fr).
4. L'autorisation de diffusion et la convention de diffusion signées, à déposer au format papier le jour du dépôt.
5. La pièce n°4 – Permis d'imprimer : à renvoyer par courriel à medecine.scolarité.cycle3@univ-cotedazur.fr
6. La pièce n°5 – Dépôt de thèse : le candidat doit la retourner au service des thèses de l'UFR pour attester qu'il est en règle avec la DiBSO (Direction des Bibliothèques et de la Science Ouverte) une fois la thèse déposée à la BU.

Les formulaires peuvent être téléchargés sur le site de la BU :

<https://bu.univ-cotedazur.fr/services-aux-chercheurs/depot-de-theses-et-memoires-filieres-de-sante/depot-de-theses-en-medecine-ou-odontologie>

RÉDACTION DE LA THÈSE

Propos introductif et principe général

La thèse est nécessaire pour l'obtention du diplôme d'état docteur en médecine. Elle est le couronnement des études médicales et doit représenter le témoignage d'une formation complétée. Les travaux de thèses de doctorat en médecine témoignent de la qualité de formation acquise par l'étudiant, mais également de la qualité de l'enseignement de l'UFR Médecine d'Université Côte d'Azur.

Ainsi, ce document a vocation à représenter la capacité du médecin nouvellement formé à intégrer les notions les plus actuelles en médecine, à leur date de publication.

Pour cela, les exigences de toute thèse de médecine, comportent :

1. La qualité du manuscrit, selon les exigences qui sont détaillées dans ce document.
2. La pertinence médicale du travail effectué et ses qualités méthodologiques, qui doivent permettre sa publication dans une revue médicale référencée.
3. La diffusion du travail de thèse : la rédaction d'un article résumant le travail de thèse, pouvant être soumis à un comité éditorial d'un journal médical, est très fortement recommandée. Le travail sera traduit en langue anglaise si sa qualité est suffisante pour une diffusion internationale. Le journal auquel il est destiné à être soumis sera indiqué et le format de rédaction voulu par le journal seront respectés. Il est possible de publier une thèse pour laquelle l'article la résumant est déjà publié. L'article sera le cas échéant joint à la thèse.

Recommandations préliminaires :

- Les étudiants, les directeurs de thèse et les Présidents de jury sont invités à respecter très exactement les instructions contenues dans cette charte.

- Les dates limites fournies dans ce document sont celles après lesquelles les documents ne seront plus acceptés : elles n'empêchent pas le dépôt des pièces plus tôt, pour faciliter le travail du service des thèses.

> RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS POUR LA RÉDACTION DE LA THÈSE

I – LE SUJET

Les sujets de thèse sont multiples, abordant les domaines de la médecine, de la chirurgie, de la biologie et peuvent utiliser des méthodes très différentes. Il peut s'agir de :

- Nouvelle technique de traitement ou d'investigation clinique ou biologique.
- D'étude épidémiologique.
- D'études médico-économiques et/ou sur l'organisation des soins.
- D'étude pédagogique.
- D'étude d'observation d'un cas pathologique rare (sauf pour les thèses de médecine générale), ou ayant posé un problème diagnostique ou thérapeutique difficile et justifiée par son caractère exceptionnel et novateur.
- D'une méta-analyse ou d'une revue de la littérature, justifiée par son caractère exhaustif, centrée sur un aspect pertinent de la spécialité de l'étudiant.

Les travaux de thèse sans pertinence méthodologique ou médicale, tels que cas cliniques isolés sans caractère rapporté ci-dessus ou les commentaires de la littérature ne sont pas acceptés.

II – LE TRAVAIL DE THÈSE

La réalisation du travail de thèse doit être le fait principal de l'étudiant : il doit pouvoir développer une question de recherche, prévoir et appliquer un plan méthodologique, présenter des résultats clairs, en discuter la validité et les implications pour la pratique.

Le directeur de thèse est le garant de l'implication de l'étudiant dans la réalisation de son travail de thèse, et personne-ressource dans ces différentes étapes d'un travail de recherche.

III – RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le manuscrit comporte une première partie en français - un titre, une courte introduction et de courtes généralités (ainsi qu'une conclusion) en français - suivie de la rédaction du travail au format article pour publication ou tiré à part de l'article publié, en anglais de préférence ou en français selon la ou les revues ciblées :

- Si le travail de thèse a déjà été publié en français, la deuxième partie du manuscrit est facultative.
- Si le travail de thèse a déjà été publié en anglais, la première partie peut prendre la forme d'un résumé synthétique du travail.
- Si le travail de thèse est accepté pour publication, mais non encore publié, la lettre d'acceptation sera insérée dans le manuscrit.

PLAN GÉNÉRAL DU MANUSCRIT

PREMIÈRE PARTIE : Manuscrit en français – 15 pages maximum, ou simple résumé si la deuxième partie est un article publié en anglais.

Introduction

- Contenu : de façon synthétique et avec les références pertinentes, les justifications du travail de thèse : quelle question est posée, quelle est sa pertinence médicale, quels sont les notions connues préalables ?
- Volume : 2 pages maximum.

Matériel et méthode

- Contenu : plan expérimental, autorisations réglementaires/légales (accord CPP et CNIL si nécessaire, déclaration ClinicalTrial.gov ou numéro Eudract), définitions des outils d'évaluation, objectif(s) principal et secondaires en relation avec le critère principal d'évaluation et les critères secondaires, calcul d'effectif si nécessaire, plan d'analyse statistique, l'échantillonnage et d'analyse dans le cas d'utilisation de méthodes qualitatives (pour critères de qualité selon les méthodes employées se référer à equator network <http://www.equator-network.org>).
- Volume : 3 pages maximum.

Résultats

- Contenu : texte et illustrations légendées (tableaux et figures) rapportant les résultats de l'étude ; éviter les redondances entre le texte et les illustrations et se limiter à six figures.
- Volume : 3 pages maximum.

Discussion

- Contenu qui suit généralement la séquence suivante :
 1. Exposition du résultat principal de l'étude ;
 2. Confrontation des résultats aux données connues de la littérature (validité externe) ;
 3. Discussion des données non significatives et/ou divergentes ;
 4. Exposition des biais et limites de l'étude (validité interne) ;
 5. Indications des points forts des résultats ;
 6. Conclusion avec perspectives du travail.
- Volume : 4 pages maximum.

Références

- Contenu : références classées par ordre d'apparition dans le texte, au format bibliographique tel que décrit plus bas (chapitre IV).
- Volume : 50 références maximum (sauf dans le cas de revue de la littérature).

Typographie du manuscrit

- Police de caractères pour le corps du texte : Arial 11, Calibri 11 ou Times New Roman 12.
- Les chiffres sont en toute lettre jusqu'à dix.
- Interligne 1,5.
- Marges droite, gauche, haute et basse : 2,5 cm minimum.

DEUXIÈME PARTIE : Format article, en anglais – 10-15 pages maximum

L'article est présenté sous sa forme publiée, en anglais (sauf publication dans un journal francophone). Si l'article n'est pas paru, il est présenté sous la forme d'un manuscrit condensé de moins de 10 pages, incluant un « running title » de 5 mots maximum, un résumé (abstract) en anglais de 300 mots et 8 mots-clés maximum ou répondre strictement aux recommandations aux auteurs de la revue ciblée pour publication (qui devront alors être jointes au manuscrit).

Attention : la totalité du manuscrit ne doit pas excéder 50 pages (1^{ère} de couverture, liste des enseignants et remerciements inclus), le format maximal recommandé étant de 20 à 30 pages.

Le manuscrit doit être relié (cf service reprographie ci-après).

IV - MODALITÉS DE RÉFÉRENCEMENT

A –Références

Les références doivent être présentées conformément aux normes résumées sur la page Internet de la NLM intitulée « International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE) Recommendations for the Conduct, Reporting, Editing and Publication of Scholarly Work in Medical Journals: Sample References » (www.nlm.nih.gov/bsd/uniform_requirements.html).

Ces normes sont décrites en détail dans la 2^{de} édition du guide « Citing Medicine » de la NLM (<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK7256/>). Avec le développement de nouveaux supports d'informations, ces ressources sont mises à jour régulièrement et incluent à l'heure actuelle des directives pour les documents imprimés, les matériaux non publiés, les médias sonores et visuels et les matériaux publiés sur Internet.

1 - Articles de revues

Les références d'articles parus dans un périodique doivent comporter le nom des 6 premiers auteurs avec les initiales des prénoms (suivis de « et al. » à partir du 7^e auteur), le titre complet de l'article dans la langue originale, le nom de la revue selon les abréviations de l'Index Medicus, l'année, le numéro du tome, la première et la dernière page abrégée du texte. La présentation (style et ponctuation) suit scrupuleusement les exemples suivants :

1. Clark AM, Hartling L, Vandermeer B, McAlister FA. Meta-analysis: secondary prevention programs for patients with coronary artery disease. *Ann Intern Med* 2005 ;143 :659-72.
2. Champault A, Dagher I, Vons C, Franco D. Laparoscopic hepatic resection for hepatocellular carcinoma. Retrospective study of 12 patients. *Gastroenterol Clin Biol* 2005 ;29 :969-73.
3. Guilpain P, Chanseaud Y, Tamby MC, Mahr A, Servettaz A, Guillevin L et al. Pathogénie des vascularites systémiques primitives (I) : vascularites ANCA-positives. *Presse Med* 2005 ;34 :1023-33.

2 - Ouvrages

Les citations de livres doivent comporter les noms des auteurs, le titre du livre, la ville, le nom de la maison d'édition et l'année de publication. La présentation (style et ponctuation) suit scrupuleusement les exemples suivants :

1. Danowski RG, Chanussot JC. Traumatologie du sport. 7^e ed. Paris: Masson; 2005.
2. Meltzer PS, Kallioniemi A, Trent JM. Chromosome alterations in human solid tumors. In: Vogelstein B, Kinzler KW, editors. The genetic basis of human cancer. New York: McGraw-Hill; 2002. p. 93-113.

3- Thèses

Nom, Prénom. Titre de la thèse [Type de support]. Lieu de soutenance, année. Disponibilité et accès. [Date de consultation pour les thèses en ligne].

La présentation (style et ponctuation) suit scrupuleusement l'exemple suivant : Ruhlman, Sandrine. Le partage des prémices et du fond de la marmite. Essai d'anthropologie des pratiques alimentaires chez les Mongols Xalx (Khalkha). 574 p. Thèse : Anthropologie sociale et ethnologie : EHESS : 2006.

4 - Rapport et autres

Se rapporter à <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK7256/>

B – Classement / Indications dans le texte

Il doit être fait par ordre d'apparition dans le texte. De plus les références doivent être numérotées entre parenthèses.

Il est indispensable que tout article cité figure dans la bibliographie et que tout article apparaissant dans la bibliographie soit cité dans le texte. Des logiciels de gestion des références existent (Zotero, Mendeley, Endnote...).

V – MODALITÉ DE LA LISTE DES MEMBRES DU JURY

Pour établir la liste des membres du Jury, il faut utiliser l'ordre suivant :

- Le nom du Président ;
- Les autres membres du Jury, par ordre alphabétique.

VI – RECOMMANDATIONS POUR LA RÉALISATION DU MANUSCRIT

Les manuscrits sont reproduits tels qu'ils sont reçus : il n'y a ni mise en page ni nouvelle frappe. C'est pourquoi il est nécessaire de veiller à la bonne présentation comme à l'absence de faute d'orthographe et de syntaxe.

Support Papier : le format de présentation est le format A4 (21x29,7 cm), sur papier blanc. Support électronique : le manuscrit de thèse doit être disponible au format électronique PDF/A De version 1.4 ou supérieure et validé sur <http://facile.cines.fr> [En cas de fichier non valide, utiliser le service « Correction PDF » pour mettre en conformité son fichier] -

Ces informations sont à consulter sur le site de la BU page « Thèse de médecine » <https://bu.univ-cotedazur.fr/services-aux-chercheurs/depot-de-theses-et-memoires-filieres-de-sante/depot-de-theses-en-medecine-ou-odontologie>

A - Titre de la Thèse

Le travail sera d'autant mieux diffusé qu'il pourra être aisément repéré. Il est donc important que la page de titre (et le titre en particulier) apporte une information pertinente et d'accès facile.

La première page de la thèse mentionne le type de doctorat : « Doctorat en médecine ». Pour éviter la confusion possible entre les nom et prénom de l'auteur, le prénom sera écrit en minuscules.

Dans la mesure du possible, efforcez-vous de substituer aux symboles (ou écritures non latines) leur traduction en clair.

B - La 1^{ère} de couverture doit mentionner : (cf modèle en annexe 1)

- Le nom de l'établissement ou des établissements et le nom de la Faculté qui délivrent le grade de docteur ;
- Le type de doctorat et la discipline (thèse d'exercice de médecine) ;
- Les noms et prénoms de l'auteur. La règle administrative veut que soit utilisé d'abord le nom patronymique, suivi éventuellement du nom d'usage ;
- La date de naissance de l'auteur ;
- Le titre de la thèse ;
- La date et lieu de soutenance ;
- Les noms et prénoms du directeur de la thèse ;
- Les noms et prénoms des membres du jury.

C - Liste des Enseignants

La liste des Enseignants de l'UFR Médecine est insérée après la 1^{ère} de couverture à jour (à vous procurer auprès des services de l'UFR ou sur le site de l'UFR Médecine).

D - Remerciements

Ils seront disposés après la liste des enseignants. L'auteur de la thèse doit veiller à garder tact, mesure et dignité dans l'écriture des remerciements.

E - Table des Matières

Elle est située après la liste des enseignants et les remerciements. Elle se compose de :

- La liste des titres de chapitres (divisions et subdivisions avec leur numéro), accompagnée de leur pagination ;
- La liste des documents annexés à la thèse, placée à la fin de la table des matières ;
- L'utilisation des sommaires automatiques est fortement recommandée.

F - Numérotation des pages

Chaque page de votre manuscrit doit être numérotée.

La pagination est continue : elle commence en page deux (qui suit la feuille de titre) et s'achève en dernière page.

Les numéros sont placés en haut et au centre ou à droite de la page.

VII– IMPRESSION DU MANUSCRIT

Le manuscrit peut être imprimé par le service reprographie de l'UFR de médecine 28 avenue de Valombrese 0600 Nice au tarif préférentiel suivant.

Contact : Jean Philippe MAURIZI – bureau n°4 jean-philippe.maurizi@univ-cotedazur.fr –
04 89 15 34 16

Coût de l'impression : Page noir et blanc : 0,032 € HT P.U.
Page couleur : 0,110 € HT P.U.
Couverture : 0,372 € HT P.U.
Reliure dos carré collé : 2 € HT P.U.
Coupe au massicot : 1 € HT P.U.

> SOUTENANCE DE LA THÈSE

1. DÉROULEMENT DE LA THÈSE

Le postulant à la thèse doit se présenter au moins 30 minutes avant le début de la séance.
La durée de la thèse ne doit impérativement pas dépasser 1 heure. Elle se décompose ainsi :

- Présentation du postulant, du sujet, des membres du jury à l'assistance par le Président du jury *2 minutes*.
- Présentation orale et publique du sujet de thèse (15 diapositives maximum) *12 minutes maximum*.
- Discussion et échange entre les membres du jury et le candidat sous forme de questions/ réponses. Le but est de mettre en évidence les qualités du travail et ses limites, et d'en dégager les conséquences pour des recherches ultérieures *30 minutes*.
- Délibération du jury pour l'attribution de la mention et pour l'éventuelle proposition pour un prix de thèse. Dans cette décision, interviennent à la fois la qualité de la thèse et l'intérêt du sujet pour la discipline concernée ainsi que la valeur de la présentation et des réponses données au jury *10 minutes*.
- Décision publique du jury *1 minutes*.
- Cérémonie du serment d'Hippocrate : le postulant doit prêter serment devant l'effigie d'Hippocrate en levant la main droite. À la fin du serment, le Directeur de thèse remet l'épithème sur l'épaule gauche du postulant qui devient alors impétrant et docteur en médecine (le bout large et court se porte dans le dos et le bout long et fin sur la poitrine). Les applaudissements sont strictement interdits tout au long de la cérémonie et jusqu'à la disposition de l'épithème *5 minutes*.

2. GESTION LOGISTIQUE (à adapter en fonction des mesures sanitaires imposées)

Des essais peuvent être réalisés en amont (diffusion sur écran...). Pour cela, vous devez contacter :
Monsieur Michel ZAFFRAN, michel.zaffran@univ-cotedazur.fr

Le jour de la soutenance, l'agent logistique/appariteur sera présent 1 heure avant l'heure de la soutenance :

1. Ouverture des locaux ;
2. Accueil du thésard, gestion de la salle des thèses ou de l'amphithéâtre (son, lumières, vidéo projection, matériels) et prêt de la robe de thèse et de « l'habillage » ;
3. Accueil des invités, des membres du jury et gestion de la salle de délibération, cahier des soutenances de thèse, robes de thèse ;
4. Remise en état des salles, extinctions des différents locaux et du Vidéo projecteur - fermeture des locaux.

En cas de force majeure (fermeture de l'université / campus, entre autres), les soutenances prévues ce jour-là se déroulent en distanciel.

3. POT DE THÈSE :

Les pots de thèse après la soutenance ne sont pas autorisés.

4. CERTIFICAT PROVISOIRE

OBLIGATOIRE : le dépôt de la version intégrale de la thèse de la BU est obligatoire et conditionne la délivrance de l'attestation provisoire de réussite et du diplôme :

<https://bu.univ-cotedazur.fr/services-aux-chercheurs/depot-de-theses-et-memoires-filieres-de-sante/depot-de-theses-en-medecine-ou-odontologie>

Un certificat provisoire sera délivré en même temps que celui du DES à condition que le dossier administratif soit complet.

En cas de non-respect des formalités ci-dessus dans le dossier administratif universitaire, la remise du certificat provisoire sera suspendue jusqu'à régularisation.

5. DIPLÔME DÉFINITIF

Il sera disponible un an environ après la date de la soutenance et ne pourra être remis au titulaire qu'en échange du certificat provisoire.

> ARCHIVAGE ET SIGNALEMENT DES THÈSES APRÈS LA SOUTENANCE

1. THÈSES DIFFUSABLES EN LIGNE (AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR DE LA THÈSE)

Le dépôt électronique des thèses d'exercice de médecine a été mis en place à l'Université de Nice en 2013 dans le but de valoriser les travaux des étudiants et de favoriser un accès plus large et plus aisé aux documents.

Les thèses sont archivées sur le portail d'archives ouvertes [DUMAS](#) (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance) hébergé par la plateforme HAL gérée par le CCSD (Centre pour la communication scientifique directe) du CNRS.

Ensuite, ces thèses sont référencées dans le [SUDOC](#), catalogue collectif des bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles sont également signalées dans le [catalogue des bibliothèques](#) d'Université Côte d'Azur.

Un exemplaire papier de la thèse est envoyé à la BIU (Bibliothèque inter-universitaire) de santé à Paris pour archivage.

2. THÈSES NON DIFFUSABLES EN LIGNE

L'étudiant doit déposer deux exemplaires papier de sa thèse. Un est envoyé à Paris à la BIU Santé et le deuxième est conservé à la bibliothèque de médecine Pasteur.

Le texte intégral n'est pas disponible en ligne, seuls le résumé et les mots clés sont signalés.

LE DÉPÔT À LA BIBLIOTHÈQUE EST OBLIGATOIRE : EN ABSENCE DE LA PIÈCE N° 5 QUI CERTIFIE QUE L'ÉTUDIANT A FINALISÉ LE DÉPÔT DE SA THÈSE À LA BIBLIOTHÈQUE, L'ATTESTATION DE RÉUSSITE PUIS LE DIPLÔME NE SERONT PAS DÉLIVRÉS



CONTACT

Scolarité du 3^{ème} cycle

medecine.scolarite.cycle3@univ-cotedazur.fr

Tél : 04 89 15 34 38